



## CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

La vente se tiendra sur désignation (sur écrans) à l'**Espace du Port de Plaisance DE L'HOTEL DE VENTES, 250 rue Alain Colas, 29200 BREST le Jeudi 17 Février 2022 à 11 h. Inscription préalable obligatoire pour accéder aux sites et enchérir (avec attribution d'un numéro)**

La vente se fera aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'état et sans garantie pour les actifs présentés, quelle qu'en soit leur nature, y compris l'osmose, la vente étant précédée d'une exposition légale préalable permettant le cas échéant aux adjudicataires potentiels de se faire assister de leur choix. La consultation des documents de bord (Titre de Navigation, Acte de Francisation, Expertise...) sera possible sur demande et à tout moment avant la vente. Il ne sera dès lors admis aucune réclamation, conformément aux règles d'adjudication, une fois l'adjudication prononcée.

Les adjudicataires acquiescent ainsi formellement qu'ils devront, le cas échéant, faire leur affaire de toute remise à niveau de conformité qui pourrait s'avérer nécessaire, de mutation et de Francisation, et/ou le cas échéant de complément d'homologation, suivant le pays ou la destination de ré-immatriculation de cette unité, selon la législation qui en dépendrait.

Les descriptions, inventaires, heures moteurs, cotes et estimations sont donnés à titre indicatif et les bateaux vendus en l'état tels que présentés au jour de la vente, les adjudicataires pouvant et étant invités à se faire assister des experts de leur choix, pendant les expositions préalables, et ainsi procéder à toutes vérifications techniques ou d'inventaire qu'ils jugeraient utiles.

Certains bateaux, selon leur régime d'immatriculation ou de pavillon, peuvent donner droit à récupération de TVA, pour les Assujettis ou en cas d'exportation, ou être sujets à acquittement de ladite taxe lors du changement de destination du navire (AF Commerce ou Pêche vers AF Plaisance) ou en cas de régime d'importation. Renseignements sur demande avant la vente.

### **INSCRIPTION / CONSIGNATION :**

- **Pour les petites unités ou navires inférieurs à 7 mètres, et divers matériels nautiques** : Les adjudicataires potentiels sont invités à compléter une fiche d'inscription dite « enregistrement/consignation » à remettre au secrétariat avant la vente.

- **Pour les unités supérieures à 7 mètres** (sauf dossiers spécifiques ou spécialisés) : Il sera demandé aux potentiels adjudicataires de bien vouloir compléter la fiche d'inscription jointe accompagnée d'une consignation de 1000 € (mille euros), soit par virement, soit par dépôt de chèque constatés à l'Etude avant le début de la vente.

Le virement ou chèque de consignation sera signé et daté, à l'ordre de THIERRY LANNON et Associés complété d'une attestation bancaire et de deux pièces d'identité. Cette consignation pourra être opérée préalablement à la vente, par virement Swift VGM ou SEPA (renseignements sur demande, RIB – IBAN en annexe), ou par chèque de banque accompagné de deux pièces d'identité. Dans le cadre d'une consignation par chèque de banque, celui-ci sera établi à l'ordre de « Thierry-Lannon et Associés », complété d'une attestation bancaire et de deux pièces d'identité.

Cette inscription et cette consignation donneront lieu à l'attribution d'un numéro pour enchérir et l'accès au navire, les adjudicataires potentiels prenant ainsi formellement connaissance des présentes conditions et acquiescent de la nécessité de monter à bord et parcourir le dit bien avec les précautions d'usage et sous leur propre responsabilité.

Concernant les éventuelles enchères à distance elles sont uniquement possibles après acceptation formelle de l'Etude, et seulement si la demande d'inscription/consignation est accompagnée d'un ordre ferme cohérent, pouvant parer tout défaut de connexion. Ces enchères à distance quels qu'en soient les supports informatique, électronique ou téléphonique, sont en effet considérées comme un service gracieux et ne sauraient engager la responsabilité de Thierry-Lannon & Associés ou des Commissaires-Priseurs, en cas de défaut ou de lenteur de connexion. C'est la raison pour laquelle nous n'acceptons lesdites enchères à distance qu'accompagnées d'un ordre d'achat ferme, dans une fourchette respectueuse de la vente, pour parer ces éventuelles difficultés et éviter toute déception des adjudicataires qui n'auraient pu être joints.

### **Les prix d'adjudications au marteau sont réputés TTC, sauf mention annoncée, Hors frais légaux en sus, de 14.28 %**

S'agissant de la TVA, y compris à l'export pour les unités uniquement assujetties et annoncées comme telles, il est rappelé que les montants adjugés seront encaissés TTC + frais légaux, n'ayant pas à connaître des situations fiscales parfois très différentes des adjudicataires. Nous restons néanmoins, préalablement à la vente, à la disposition des personnes qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires relatives à ladite TVA, particulièrement en cas d'export hors CEE. Une fois la vacation débutée, nous ne pourrions répondre en revanche à aucune demande complémentaire d'adaptation éventuelle à une situation fiscale étrangère ou particulière.

Dès l'adjudication prononcée, le règlement, immédiat, devra être effectué, soit par chèque accompagné d'une lettre accréditive de banque, ou par chèque de banque certifié, complétés par la présentation de deux pièces d'identité, soit par virement Swift VGM ou SEPA. Les enlèvements ne pourront être opérés que sur confirmation écrite du responsable de l'agence de la banque émettrice (par fax +33 (0)2 98 44 80 20 ou mail : [compta@thierry-lannon.com](mailto:compta@thierry-lannon.com), à l'attention du service comptabilité) du bon encaissement du dit chèque ou de la constatation effective du virement.

Les adjudicataires sont responsables de leur lot dès l'adjudication prononcée et devront, dès règlement total effectué et validé tel que supra, se rapprocher des autorités portuaires et maritimes, afin de procéder, dans le respect de la réglementation, à leur **enlèvement immédiat**, et sur rendez-vous en raison des contraintes sanitaires, dans le respect des conditions de transport de chaque nature d'actifs. Les biens nécessitant une logistique particulière, devront également faire l'objet par l'adjudicataire d'un contact auprès des Autorités compétentes aux fins d'enlèvement dans les meilleures conditions.

Les biens pourront être enlevés avec un éventuel délai qui sera alors convenu amiablement avec les Commissaires-Priseurs, tout en restant dès l'adjudication prononcée, sous leur seule et entière responsabilité et dispositions d'assurances. Les adjudicataires devront à cette fin prendre toutes mesures tant techniques que d'assurances, tant pour leurs propres biens et personnes que pour prévenir ou réparer les dégradations éventuelles qui pourraient être occasionnées aux immeubles ou installations à proximité dans le cadre des enlèvements, et procéder ainsi à leur remise en état. Un chèque complémentaire de caution sera ainsi demandé à la signature des présentes et sera restitué après bon enlèvement des actifs.

Pass Vaccinal et Port du masque obligatoires

[contact@thierry-lannon.com](mailto:contact@thierry-lannon.com) - tél 02 98 44 78 44 – fax 02 98 44 80 20



**Adjudication du JEUDI 17 FEVRIER 2022 à 11 H**  
**VENTE NAUTIQUE**

Inscription préalable obligatoire pour accéder aux sites et enchérir (avec attribution d'un numéro) :

Compte tenu de la configuration des sites et de la réglementation de l'activité, l'accès se fera uniquement et seulement après avoir dûment rempli la fiche d'inscription et de consignation, accompagnée d'un chèque, ou virement préalable qui permettra l'attribution d'un numéro d'ordre pour enchérir durant la vente et l'accès aux sites. Il devra être complété du dépôt d'un second chèque de caution ou virement, en vue de la délivrance, pour garantie de bon enlèvement, en cas de succès d'enchère (Cf. conditions de vente et RIB ci-joints).

Pass Vaccinal et Port du masque obligatoire

**ENREGISTREMENT - CONSIGNATION**

N°

*Réservé à l'Etude*

**NOM** ..... **Prénom** .....

(1) Agissant pour son **propre compte**

(2) Agissant pour le **compte et dûment mandaté par la Société** .....

*Déclare avoir pris connaissance et acquiescé aux conditions de vente au dos des présentes,*

**Adresse(s)** .....

**Pièce d'identité :** ..... **N° :** .....

**Date et lieu de délivrance** .....

**Mobile** .....

**Tél** ..... **Fax** .....

**Email** .....

**Relevé d'Identité Bancaire**

**BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST**

*8 r de Saint Saëns - BP 91146 - 29211 BREST CEDEX1*

Titulaire du Compte :

**SVV THIERRY-LANNON et ASSOCIES**

Domiciliation : **BPGO BREST CENTRE 00561**

Code Banque : **13807**

Code Guichet : **00561**

N° de compte : **81021529301**

Clé RIB : **12**

**Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)**

**FR76 1380 7005 6181 0215 2930 112**

**Identifiant International de la banque (BIC)**

**CCBFRPPNAN**

**Sur place,**

Chèque N° .....

Banque .....

Carte Bleue

**A distance :** Consignation par virement de :

1000 € (Mille euros) :

(Virement : réception constatée avant 18 h la veille de la vente)

Date : ..... Signature (vaut acceptation des conditions de vente) :

*NB : en cas d'attribution des enchères à votre profit, nous rappelons que le règlement est immédiat selon les règles d'adjudication, et que toutes dispositions de votre part doivent être prises en ce sens.*